



DP

DOMAINE  
PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

# 1927

Edition PDF du 3 octobre 2011  
Les articles mis en ligne depuis DP 1926 du 26 septembre 2011

## Dans ce numéro

---

**La question intentionnellement oubliée (André Gavillet)**

Campagne des élections fédérales: une autre manière d'aimer la Suisse

---

**Réseaux de soins: un compromis bon à prendre (Jean-Daniel Delley)**

Pour comprendre l'enjeu du vote parlementaire et du référendum qui menace

---

**Nouvelle Constitution: un remède d'exception (Albert Tille)**

«La Suisse ou la peur?», un livre de François Cherix et Roger Nordmann

---

**Une histoire de famille au temps du communisme (Invité: Michel Busch)**

«Un médecin lausannois en URSS 1936-1937», de Pierre Jeanneret, L'Aire, 2011 (89p.)

# La question intentionnellement oubliée

André Gavillet • 1 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18645>

## Campagne des élections fédérales: une autre manière d'aimer la Suisse

A leur réveil que l'on dit très matinal, les Suisses, persuadés que la terre tourne, allument leur radio. Quelles infos?

Sur UBS, sur la nouvelle interprétation du secret bancaire, sur Credit Suisse, Michael Ambühl, secrétaire d'Etat aux relations financières internationales, négocie à Washington... mêmes nouvelles (sic) que hier, que demain. La terre a-t-elle vraiment tourné?

Mais la terre connaît aussi un mouvement orbital. L'automne est là, électoral. Des milliers de candidats l'attestent et l'effervescence est générale. Tous sont sollicités de prendre position sur tout, sur rien. Internet permet de regrouper les réponses, de dessiner des profils. Les questionnaires ont été remplis. Cliquez. On va savoir ce que pensent celles et ceux qui se veulent les représentants du peuple.

Toutefois, le débat politique va être accaparé par l'élection du Conseil fédéral. Elle aura pour cette législature une importance particulière, puisqu'en raison de la candidature à un deuxième mandat d'Eveline Widmer-Schlumpf la formule magique sera mise à l'épreuve. On ne développera pas ici ce sujet. La position de DP est connue: pas de proportionnelle

arithmétique, l'UDC ne saurait être un parti gouvernemental, en raison de son propre choix oppositionnel.

Les questions de fond n'en demeurent pas moins. Très visible, le problème de la sortie du nucléaire. La décision a déjà été prise par l'Assemblée sortant de charge. L'application reste à définir. Elle pourrait être planifiée comme un défi relevé par des millions d'acteurs. Mais ce n'est pas le style des partis de droite.

Transports, aménagement du territoire, problème de la santé, etc., on peut passer en revue les chapitres imposés à tout responsable politique. Toutefois une chose surprend. On ne trouve pas dans ce programme l'écho des nouvelles du matin, ces infos si répétitives qu'on les dirait passées en boucle. Où les grandes banques? les craintes systémiques? l'euro? etc.

L'Etat peut-il à ce point être, avec tout le poids de sa légitimité, au service de l'économie privée, en l'occurrence les banques? Certes, il est dans son rôle en ayant une politique économique et extérieure. Il a en charge la défense ou la promotion de l'agriculture, des exportations, de l'énergie, etc. Mais est-il admissible que la diplomatie suisse soit mobilisée pour «réparer» les fautes, les pratiques inconvenantes de certaines

banques, est-il légitime qu'un projet des banques privées (Rubik) devienne sans débat un objet de négociation menée par le Conseil fédéral? Les partis de la droite libérale s'accommodent facilement de l'intervention de l'Etat dans ce domaine privé, au profit des banques, sans être sensibles à la contradiction quand ils refusent une régulation bancaire plus exigeante. A quand la séparation de la Banque et de l'Etat?

En fait, une question essentielle est intentionnellement omise, sauf par l'UDC, celle de nos rapports avec l'Union européenne, que l'on élude avec des formules sans portée: développer les relations bilatérales. Or la classe politique sait que nos rapports avec l'UE exigeront que nous renoncions à des comportements fiscaux rentables mais déloyaux. Cette révision, qui dépend de nous, impliquera une redistribution intercantonale des revenus financiers. Ce sera une mise à l'épreuve de notre solidarité confédérale.

Mais les partis gouvernementaux de droite sont encore accrochés au *statu quo*. Ils ont peur d'être accusés de trahison, de faiblesse. C'est pourquoi la question des rapports avec l'UE n'est pas posée dans sa vraie dimension, alors qu'elle est au cœur de notre politique, alors qu'elle est de portée historique.

## Réseaux de soins: un compromis bon à prendre

Jean-Daniel Delley • 2 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18655>

### **Pour comprendre l'enjeu du vote parlementaire et du référendum qui menace**

Le Parlement vient enfin d'ancrer les réseaux de soins intégrés dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Si le projet n'est pas parfait, il constitue un progrès dans l'assurance des soins ambulatoires.

Il aura fallu sept ans au Parlement pour mettre sous toit une révision<sup>4</sup> dont on attend tout à la fois une meilleure efficacité des soins et une efficience accrue. Un réseau de soins intégrés regroupe des soignants qui s'associent pour coordonner la couverture des soins. Le patient est suivi par un médecin généraliste qui, le cas échéant, le dirige vers un spécialiste ou un hôpital. La collaboration instituée entre les soignants du réseau permet un meilleur diagnostic et évite le tourisme thérapeutique, donc les doublons et les coûts qu'ils engendrent.

Cette révision n'a abouti qu'avec peine parce que tous les acteurs de la santé y ont perdu des plumes. Les assureurs tout d'abord. Ils souhaitaient créer leurs propres réseaux. Tel ne sera pas le cas. Ils devront négocier des contrats avec des réseaux indépendants. C'est une

brèche importante dans la toute puissance des caisses. Les médecins ensuite. Les spécialistes n'auront plus un accès direct aux patients qui passeront par le filtre de leur médecin généraliste. Les patients enfin qui ne bénéficieront plus du libre choix absolu de leur thérapeute. Il faut toutefois relativiser cette limitation. Les réseaux regroupent des dizaines, voire des centaines de soignants. Les avantages financiers offerts par les réseaux – primes et quote-part inférieures à celles des assurés hors réseaux – inciteront les assurés à choisir cette forme d'assurance et les soignants auront donc intérêt à rejoindre des réseaux.

A gauche, on soupçonne cette réforme d'ouvrir la voie à une médecine à deux vitesses et on dénonce son caractère anti-social puisque la quote-part à la charge des assurés hors réseau passera à 15% avec un plafond de 1000 francs, contre 10% avec un plafond de 700 francs pour les assurés en réseau. La première critique est infondée. Le suivi du patient au sein d'un réseau ne peut qu'améliorer la qualité des soins, comme le montrent les expériences déjà réalisées. Quant au surcoût imputé aux assurés hors réseau, il reste modéré, trop même si l'on vise à convaincre une majorité

d'assurés de s'affilier à un réseau. A noter que ce surcoût ne touchera pas les assurés domiciliés dans des régions ne disposant pas d'un réseau.

Reste que le réseautage des soins n'est pas immunisé contre une dérive économique. Les réseaux négocieront chaque année un budget global en fonction du nombre d'assurés et de leur profil de risques. Pour ne pas dépasser cette enveloppe, les réseaux pourraient être tentés de rationner les soins, par exemple en retardant le recours à un spécialiste. Mais les réseaux minimalistes pourraient rapidement perdre leur clientèle. Néanmoins cette révision devra faire l'objet d'un suivi attentif et d'une évaluation serrée.

La loi adoptée le 30 septembre dernier résulte d'un compromis élaboré dans la douleur. Elle améliore substantiellement le projet du Conseil fédéral, notamment en interdisant aux caisses de créer leurs propres réseaux. Si les médecins généralistes la soutiennent – elles revalorisent la profession –, les spécialistes s'y opposent farouchement par crainte de perdre une partie de leur clientèle. A la suite d'une consultation interne, la FMH annonce le lancement d'un référendum, un désaveu pour

sa direction qui a activement collaboré au compromis. On comprend plus difficilement la position des socialistes qui ont majoritairement lâché le projet dans la dernière phase du processus et qui

maintenant flirtent avec l'idée d'un référendum.

Un échec de la révision reporterait de plusieurs années une solution qui n'a que trop tardé, une solution

qui pourrait contribuer à alléger les primes dont par ailleurs le PS ne cesse à juste titre de dénoncer le poids dans le budget des ménages à bas et moyen revenu.

## Nouvelle Constitution: un remède d'exception

Albert Tille • 29 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18636>

### «La Suisse ou la peur?», un livre de François Cherix et Roger Nordmann

La Suisse est prospère, mais elle est en panne. Elle s'enferme dans un nationalisme xénophobe dicté par l'UDC. Ses institutions ne sont plus capables de piloter notre pays qui a peur des autres, peur des réformes et peur de lui-même.

Pour sortir de l'impasse, il faut convoquer une Assemblée constituante qui redéfinira un nouveau contrat social. C'est ce que proposent François Cherix et Roger Nordmann dans un opuscule en version bilingue, *La Suisse ou la peur? / Die Angstgenossenschaft?*<sup>5</sup> publié aux Editions Favre. Les auteurs, deux anciens collaborateurs de *Domaine Public*, invitent leurs lecteurs à entrer dans le débat. Nous le faisons volontiers.

Il faut partager l'essentiel du sévère diagnostic de Cherix et Nordmann. Le parti de Christoph Blocher a répandu son poison sur la Suisse. Avec ses méthodes haineuses et efficaces, il est effectivement

parvenu à ériger l'étranger en bouc émissaire et à imposer le repli sur soi. S'affichant nationaliste, il a divisé la nation en creusant le *Roestigraben*. La Suisse romande a rejeté la quasi totalité de ses initiatives ou ses référendums. En exigeant une présence «blocherienne» au Conseil fédéral, l'UDC a brisé l'efficacité et la collégialité gouvernementale. Grâce à ses moyens financiers hors du commun, il a usé et abusé du droit d'initiative au mépris des droits fondamentaux. Les institutions suisses, dessinées aux XIXe, sont inadaptées au XXIe siècle. Le découpage territorial et la répartition des compétences, de la Confédération à la commune, méritent des réformes pour s'adapter à une réalité économique et sociale qui s'exerce à une toute autre échelle qu'au début de la révolution industrielle.

Une Assemblée constituante doit donc, selon les auteurs, provoquer la catharsis capable de répondre à tous ces dysfonctionnements. Le pari est ambitieux. La révision totale de la Constitution fédérale, adoptée par le

peuple en 1997, a apporté un toilettage bienvenu. Mais elle n'a introduit aucune réforme fondamentale. Plusieurs cantons ont procédé au même exercice avec les mêmes résultats. Prenons le cas vaudois. La Constitution de 2003 a introduit deux vraies nouveautés: le droit de vote des étrangers au niveau communal; un président du gouvernement nommé par ses pairs pour toute une législature. En revanche, elle a raté l'indispensable redécoupage territorial.

Malgré ces très modestes bilans, les constituants vaudois Cherix et Nordmann gardent leur confiance dans l'efficacité d'une Constituante nationale. Or l'histoire nous apprend que la révolution institutionnelle est un remède d'exception. Elle est toujours héritière de la guerre ou d'une crise d'importance analogue. La Suisse de 2011 n'est pas – en tous cas ne se sent pas – dans une telle situation. Dans ce climat, une Assemblée constituante risquerait d'accoucher d'une reformette, distribuant un sucre à chaque parti pour permettre de faire passer le paquet devant le

peuple. Une tentative ratée de refondation bétonnerait *lestatu quo*.

Nos institutions sont imparfaites. Reconnaissons qu'elles permettent quelques belles réussites. Sans toucher à la Constitution, le gouvernement et le Parlement ont pris une décision de poids: la sortie du nucléaire.

Le *Roestigraben* est une réalité et la mise en minorité des minorités linguistiques est frustrante. Mais la Suisse ne connaît pas les déchirements de la Belgique. La majorité alémanique consent à des gestes d'importance. Pensons simplement au financement de la SSR, plus que favorable aux francophones et aux italophones.

La Suisse a cependant besoin de solides changements. Ils

sont possibles avec les institutions actuelles. L'UDC enraie-t-elle la machine? Et bien, en cessant d'être terrorisées par les succès du grand parti populiste, les autres forces politiques devraient avoir le courage de l'exclure du Conseil fédéral (DP 1913<sup>6</sup>, 1925<sup>7</sup>). Le gouvernement retrouverait sa cohérence. Il pourrait alors mener une politique étrangère plus conforme aux intérêts de la Suisse.

Le mésusage de la démocratie semi directe pourrait être doublement combattu: par une réglementation du financement des partis et des dépenses de chaque votation; par l'annulation des initiatives contraires aux droits fondamentaux, qui pourrait être décidée sans réforme constitutionnelle (DP 1895<sup>8</sup>).

Redécouper profondément le territoire est politiquement inimaginable dans la Suisse qui s'identifie par son fédéralisme. Mais les retouches sont possibles. Les subventions fédérales peuvent générer de beaux succès, comme il y a quelques décennies avec la LIM, la loi sur les investissements en région de montagne (DP 1601<sup>9</sup>) ou actuellement pour le développement des agglomérations (DP 1925<sup>10</sup>). Malgré quelques échecs récents, la montée en force des villes (DP 1903<sup>11</sup>) contrebalance progressivement le poids excessif des petits cantons.

Cherix et Nordmann espèrent le salut par un grand débat institutionnel. DP le voit dans la marginalisation de l'UDC. A chacun son utopie créatrice.

## Une histoire de famille au temps du communisme

Invité: Michel Busch • 3 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18666>

**«Un médecin lausannois en URSS 1936-1937», de Pierre Jeanneret, L'Aire, 2011 (89p.)**

Quelques pages intéressantes sur l'état de la médecine dans l'URSS 20 ans après la révolution, d'autres sur le Caucase des années 30 et les débuts de l'alpinisme populaire, nous permettent de situer le stage d'Henri Jeanneret à l'hôpital Botkine, à Moscou, et ses deux excursions dans les régions qui délimitent l'Europe et l'Asie. Cependant, pour ceux qui connaissent bien les travaux

de l'historien Pierre Jeanneret, l'intérêt de cet ouvrage<sup>2</sup> réside dans les informations qu'il donne sur sa famille qui est doublement liée à la Russie.

Sa grand-mère, Louba Minkina, est venue faire ses études de médecine à Lausanne, car son origine juive l'empêchait d'accéder à cette formation au pays des tsars. Son grand-père, Maurice Jeanneret, auquel il consacra sa thèse de doctorat, fut un des leaders de parti socialiste vaudois, puis un des

fondateurs du Parti ouvrier populaire vaudois qui, dans la Guerre froide, devait défendre l'URSS. Quant à Henri, son père, il entra aussi au POP, plus par attachement familial que par une réelle conviction prosoviétique.

Ainsi ce livre pose le problème de l'attitude face à «*la patrie du socialisme*». La famille russe, d'abord, accueille avec faveur la révolution de Février car elle était hostile à l'antisémitisme et aux pogroms qui se sont développés sous Alexandre III

et Nicolas II. Celle d'Octobre suscita des craintes chez Abram, le père de Louba, qui s'enfuit vers l'Oural où il mourut de faim ou de maladie en 1918 ou 1919. Son fils Porphyre, devenu un industriel, poursuivit jusqu'à Vladivostok puis, contraint par les aléas de la guerre civile, revint à Moscou où il vécut dans une sorte de cave et décéda dans les années 30. Dans la jeune génération, il y eut des adeptes du nouveau régime qui s'engagèrent dans l'Armée rouge et firent carrière. Mais ils ont tous été victimes des Grandes Purges, disparus comme beaucoup d'autres, morts sous la torture ou fusillés, puis réhabilités après la mort de Staline.

Henri Jeanneret était en Russie au moment des premiers Procès et qu'en a-t-il pensé, quelles furent ses impressions sur le régime? C'est ce que veut savoir son fils l'historien qui le questionne 50 ans plus tard dans une interview dont le texte occupe une bonne partie du livre. Pierre Jeanneret écrit dans ses

conclusions *«d'aucuns pourraient être choqués du fait que, évoquant l'année 1937 où débutent les grands procès staliniens, Henri Jeanneret se préoccupe surtout de raconter ses marches dans le Daghestan»*. Pourtant il évoque le sentiment de peur de la population, le fait que ses parents avaient crainte de le recevoir, lui un étranger! Souvent il dit qu'il ne se rappelle pas bien ce qui se passait, ce qui est assez normal, car il devait d'abord s'adapter à son travail à l'hôpital. Néanmoins, on peut considérer que c'est durant ce séjour qu'il eut les premiers doutes sur le modèle prôné pour la construction du socialisme.

Enfin une dernière parente est amenée à témoigner sur le régime soviétique, c'est Maroussia, une nièce de Louba Minkina qui est venue en Suisse en 1922, y fit ses études, puis, divorcée, elle épousa Samuel Chevalier, l'auteur de l'émission radiophonique *Le quart d'heure vaudois*.

Retournée en URSS à la période de Khrouchtchev voir sa vieille mère et sa famille, elle affirme que la situation s'est améliorée depuis la mort de Staline, que ce dernier *«était un fou furieux, un sanguinaire»* et *«je n'ai pas vu une seule famille où il n'y a pas eu de fusillé, pas une, mais pas une»*.

Ces paroles appartiennent à une conversation téléphonique du 2 septembre 1959 avec André Muret, le chef du POP, enregistrée par l'inspecteur Ritschard pour le Ministère Public de la Confédération. Il s'agit donc d'une des innombrables fiches illégales amassées par la phobie du communisme durant Guerre froide, c'est une façon ironique de terminer l'enquête familiale sur le degré d'adhésion au régime soviétique, que l'ironie soit celle de l'auteur qui légende *«no comment»* la photographie du document, ou celle du lecteur!

*Michel Busch est membre du comité de l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier*<sup>3</sup>

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1927#>
2. <http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1624>
3. <http://www.aehmo.org/>
4. <http://www.parlament.ch/F/DOKUMENTATION/DOSSIERS/CARE/Pages/care-gesetzestext.aspx>
5. <http://www.editionsfavre.com/>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/17627>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/18478>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/16344>
9. <http://www.domainepublic.ch/articles/8659>
10. <http://www.domainepublic.ch/articles/18521>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/16808>